

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2025-37**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.  
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 26 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

**Etaient présents :**

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

**Ont donné pouvoir :** Mme PICHON à Mme BOUSSARD, M. BIGOT à M. GEORGE

**Absents :** Mme Anne-Françoise GIBERT, M. TEILLON, Mme GENNESSON, M. Philippe POLOME

**Secrétaire de séance :** Mme Sophie PELLIS

**2025-37) ADHESION MISSION MISE EN ŒUVRE PROCEDURE ACCES CADRE EMPLOI SUPERIEUR AVEC CDG69**

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 a apporté les précisions nécessaires pour l'application de l'article 93 de la loi de transformation de la fonction publique qui a instauré un dispositif dérogatoire visant à favoriser la carrière des fonctionnaires titulaires en situation de handicap. Ce décret prévoit que jusqu'au 31 décembre 2025, ces derniers pourront accéder à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement dans les trois versants de la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, il est précisé que le nombre des emplois susceptibles d'être offerts à ce détachement dérogatoire est fixé par l'autorité territoriale et que celle-ci peut déléguer au centre de gestion, sur le fondement de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, la mise en œuvre de la procédure.

Par délibération n° 2021-49 du 4 octobre 2021, modifiée par la délibération n° 2023-49 du 13 novembre 2023 le Conseil d'administration du centre de gestion a décidé de proposer à l'ensemble des collectivités du Rhône et de la Métropole de Lyon une convention pour la mise en place d'une délégation au cdg69 pour la procédure d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur instituée en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi par le décret n°2020-569 du 13 mai 2020.

Il s'agit d'une nouvelle mission à laquelle les collectivités et leurs établissements publics peuvent adhérer volontairement, par voie de délibération. La convention devant être signée entre le cdg69 et la commune intéressée est jointe à la présente délibération.

Le coût de ce service est prévu par dossier de candidat et selon les montants suivants :

- un tarif forfaitaire de 240€ par dossier pour la commission de sélection et pour l'organisation de la commission de titularisation,
- un coût forfaitaire de 120€ par dossier.

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 93,

**VU** le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- **D'ADHERER** à la mission proposée par le cdg69 pour la mise en œuvre d'un cadre d'emplois supérieur des fonctionnaires en situation de handicap
- **D'AUTORISER** la Maire à signer la convention correspondante.
- **DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget 2025 chapitre 011.

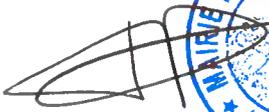
**VOTES :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,  
Sophie PELLIS


POUR EXTRAIT CONFORME  
La Maire,  
Béatrice DELORME